



Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière

Exercice 2021

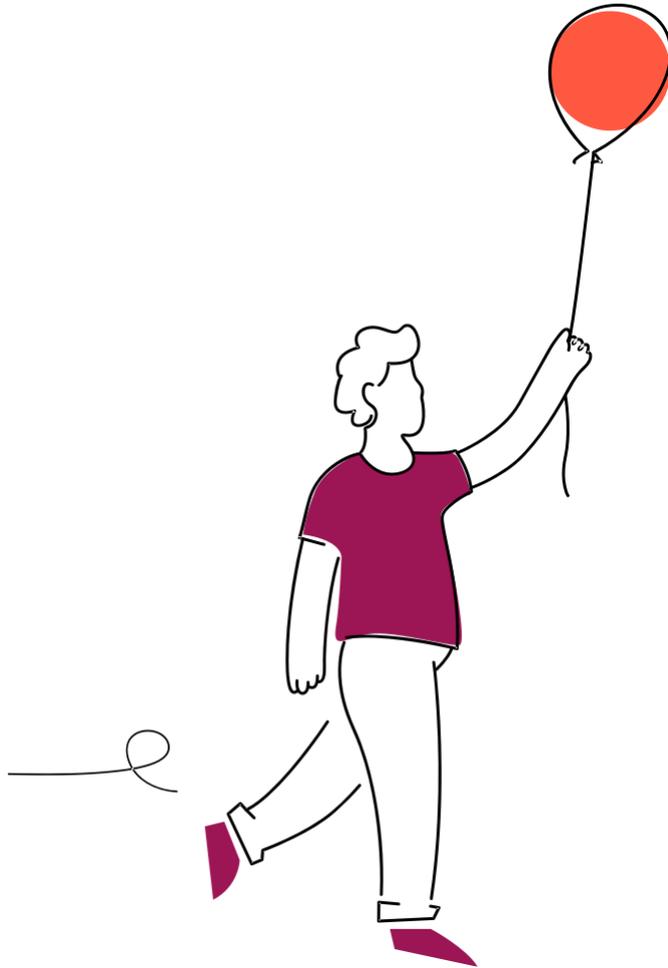


Table des matières

SYNTHESE	3
A. ACTIVITE ET RESULTATS	3
A.1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE	3
A.2. BILAN D'ACTIVITE	4
A.3. RESULTATS DE SOUSCRIPTION	5
A.4. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS	5
A.5. RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES	5
A.6. AUTRES INFORMATIONS	5
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE	6
B.1. INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE	6
B.1. POLITIQUE DE REMUNERATION	7
B.2. EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE	8
B.3. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE	8
B.4. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	10
B.5. FONCTION D'AUDIT INTERNE	10
B.6. FONCTION ACTUARIELLE	11
B.7. SOUS-TRAITANCE	11
B.8. AUTRES INFORMATIONS	11
C. PROFIL DE RISQUE	12
C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION	12
C.2. RISQUE DE MARCHE	12
C.3. RISQUE DE CREDIT	13
C.4. RISQUE DE LIQUIDITE	13
C.5. RISQUE OPERATIONNEL	13
C.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS	14
C.7. AUTRES INFORMATIONS	14
D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	14
D.1. ACTIFS	15
D.2. PROVISIONS TECHNIQUES	15
D.3. AUTRES PASSIFS	15
D.4. METHODES DE VALORISATIONS ALTERNATIVES	16
D.5. AUTRES INFORMATIONS	16
E. GESTION DU CAPITAL	16
E.1. FONDS PROPRES	16
E.2. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS	17
E.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE «RISQUE SUR ACTIONS» FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DE CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	17
E.4. DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE	17
E.5. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	17
E.6. AUTRES INFORMATIONS	17
ANNEXES	19

Synthèse

Après avoir obtenu le 20 octobre 2021 un agrément lui permettant d'exercer en tant que compagnie d'assurance, Mila est devenu un nouvel acteur indépendant dans l'univers de l'assurance immobilier. Mila s'adresse aux professionnels de l'immobilier, qui ont de nombreux besoins en assurance pour leur compte ou celui de leurs clients. D'un point de vue opérationnel, l'entreprise souhaite optimiser une chaîne de valeur souvent fragmentée sur ces lignes de produit en portant le risque tout en assurant la gestion et la relation client.

Mila se différencie en déployant une offre de services visant à simplifier la vie de ses clients et répondant aux motifs d'insatisfaction qu'ils peuvent rencontrer aujourd'hui, avec en particulier :

- des parcours digitaux ergonomiques, rapides et complets
- la réactivité, pour rembourser rapidement les sinistres et pour concevoir de nouveaux produits
- la disponibilité et la compétence de conseillers dédiés pour la gestion des contrats et des sinistres

Pour construire sa proposition de valeur, Mila s'appuie sur quatre principes clefs concernant son modèle opérationnel :

- une distribution au travers d'un réseau de courtiers, à même d'apporter la proximité et un conseil personnalisé aux professionnels de l'immobilier
- un système d'information permettant de se connecter facilement à des partenaires, de gérer des produits adaptés à des besoins particuliers
- une équipe de collaborateurs en charge de la gestion des contrats, des sinistres et du recouvrement, répondant au double objectif : la maîtrise de la charge sinistres, la satisfaction des clients
- une capacité avancée à traiter des sources de données variées permettant de proposer des services de plus en plus innovants et de développer une connaissance personnalisée des risques.

Mila est une entreprise solide, avec une marge de solvabilité couvrant 2,5 fois l'exigence réglementaire. L'entreprise a levé près de 12 M€ de fonds propres en 2021 auprès d'un fonds d'investissement, Breega, et d'investisseurs particuliers. L'entreprise assoit également sa solidité sur la base de son programme de réassurance, avec deux des plus grands réassureurs mondiaux, Swiss Re et Hannover Re, visant principalement à limiter son exposition aux risques d'intensité.

A. Activité et résultats

A.1. Informations sur l'entreprise

Mila est une entreprise indépendante, détenue à la majorité par les fondateurs (Gérard Deray et Jean Boucher) et salariés de l'entreprise. Les cinq actionnaires les plus importants de Mila, avec une participation supérieure à 5% au 31/12/2021, sont :

- Gérard Deray, le président directeur général,
- Jean Boucher, le directeur général délégué,
- Breega, le fonds d'investissement ayant investi dans Mila,
- Yann Elbaz, un investisseur privé,

- Kenya Matsumoto, un investisseur privé

L'entreprise est une Société Anonyme de droit français régie par le code des assurances au capital social de 1 182 444,96 euros. Elle est supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), située au 4 place de Budapest, 75436 Paris Cedex 9. La compagnie a obtenu son agrément le 20 octobre 2021 pour pratiquer les opérations correspondant aux branches suivantes :

- 8 – incendie et éléments naturels ;
- 9 – autres dommages aux biens ;
- 13 – responsabilité civile générale ;
- 15 – caution ;
- 16 – pertes pécuniaires diverses ;
- 17 – protection juridique.

Les comptes sociaux de Mila sont audités par le cabinet EMARGENCE, 141 avenue de Wagram 75017 PARIS.

A.2. Bilan d'activité

Mila a lancé fin 2021 la commercialisation en France de deux produits, distribués par des courtiers auprès de professionnels de l'immobilier :

- Garantie Loyers Impayés (GLI), qui vise à couvrir le défaut de paiement du loyer par un locataire et les frais de contentieux afférents à cette situation. Le produit couvre aussi les dégradations immobilières et la protection juridique.
- Assurance Propriétaire Non Occupant (PNO), produit couvrant l'ensemble des dommages majeurs à la charge d'un propriétaire mettant en location un bien immobilier. Une variante de ce produit a été lancée au 1^{er} janvier 2022 pour répondre aux besoins particuliers de professionnels de l'immobilier lorsqu'ils sont eux-mêmes propriétaires d'un bien.

L'approche de Mila a été bien accueillie par le marché. Les points forts reconnus sont : la pertinence des produits, les parcours digitaux, les engagements de délai de remboursement de sinistres et de qualité de service. L'entreprise a signé des accords de distribution avec différents types de courtiers : des acteurs spécialisés dans l'immobilier, des acteurs généralistes ayant une verticale immobilière, des insurtechs. Les premiers contrats ont été souscrits avec une date d'effet au 1^{er} décembre 2021.

Pour répondre à la demande des clients, de nouveaux produits sont en cours d'élaboration en vue d'un lancement en 2022.

A.3. Résultats de souscription

Le résultat de souscription à fin 2021 est de - 1 443,1 k€. Il reflète les investissements réalisés durant cette année de préparation pour bâtir les fondamentaux de l'entreprise et mettre en place le dispositif opérationnel.

(en k€)

Primes émises	
Brut - assurance directe	65,8
Net	47,0
Primes acquises	
Brut - assurance directe	5,5
Net	3,9
Charge des sinistres	
Brut - assurance directe	1,9
Net	1,4
Dépenses engagées	1 445,6
Résultat	-1 443,1

Tableau 1. Compte de résultat technique

A.4. Résultats des investissements

Conformément à sa politique d'appétence aux risques, Mila souhaite limiter tout risque de marché. A cet effet, l'ensemble de ses actifs sont placés sur des comptes à vue bancaires libellés en euros. Le résultat des investissements sur l'année 2021 est par conséquent nul.

A.5. Résultats des autres activités

Mila n'a pas exercé d'activités autres que celles de l'assurance non-vie en 2021.

A.6. Autres informations

Mila n'identifie pas d'autre information notable à communiquer au titre de cette section.

B. Système de gouvernance

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

Le schéma ci-dessous reprend les acteurs clés de la gouvernance de Mila :

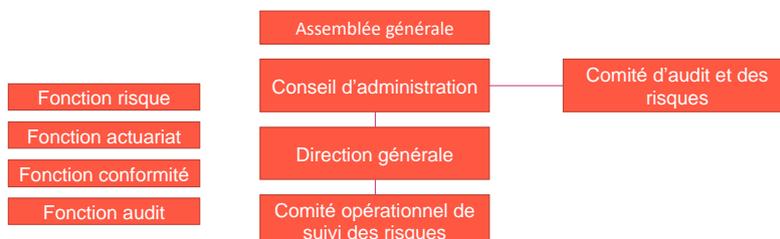


Figure 1. Acteurs clés de la gouvernance de Mila

B.1.1 Conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit a minima à une fréquence trimestrielle. Il a pour principales missions de définir les grands axes stratégiques, de veiller à leur mise en œuvre, de valider le plan budgétaire et d'arrêter les décisions ayant un impact financier significatif. Il porte également la responsabilité de la bonne maîtrise des risques au sein de l'entreprise et de valider les rapports d'évaluation des risques et de solvabilité.

Dans un souci d'équilibre, le conseil d'administration de Mila réunit deux représentants des investisseurs, deux administrateurs indépendants et les deux fondateurs, la plupart disposant d'une expérience significative en assurance :

- Jean Boucher, cofondateur et directeur général délégué
- Blaise Bourgeois, administrateur indépendant
- Gérard Deray, cofondateur et président directeur général
- Yann Elbaz, représentant des investisseurs particuliers
- Isabelle Gallo, représentante de Breega
- Philippe Mangematin, administrateur indépendant

B.1.2 Direction générale

La direction générale est composée des deux cofondateurs de l'entreprise, tous deux dirigeants effectifs : Gérard Deray et Jean Boucher.

Elle propose au conseil d'administration les grandes orientations stratégiques, en assure la mise en œuvre opérationnelle et rend compte de son action auprès du conseil. Elle joue un rôle pivot dans la bonne maîtrise des risques en :

- mettant en œuvre au sein de l'entreprise une organisation efficace et des responsabilités clairement assignées,
- pilotant d'un point de vue opérationnel le dispositif de maîtrise des risques,

- s’assurant du respect des limites de tolérance au risque et en mettant en œuvre les plans correctifs si la situation l’exige,
- veillant à la qualité de l’information communiquée au conseil d’administration et aux autorités de tutelle.

B.1.3 Comité d’audit et des risques

Les principales missions du comité d’audit et des risques sont les suivantes :

- se prononcer sur les comptes statutaires et le bilan prudentiel de l’entreprise,
- valider le plan d’audit de l’année à venir, analyser les résultats des missions d’audit et s’assurer de la mise en œuvre des actions de remédiation,
- veiller au bon fonctionnement du dispositif de contrôle des risques en s’assurant d’avoir un suivi régulier des risques de l’entreprise, en diligentant des analyses détaillées et des plans d’actions en cas de déviation par rapport aux limites de risque ou d’événement majeur,
- mener une veille prospective sur les risques émergents au-delà du suivi des risques bien identifiés.

Le comité d’audit et des risques, placé sous la responsabilité de Blaise Bourgeois, rapporte au conseil d’administration et se réunit au moins quatre fois par an.

B.1.4 Comité opérationnel de suivi des risques

Le comité opérationnel de suivi des risques, animé par la responsable des risques et actuariat, se réunit a minima une fois par mois. Y participent les deux dirigeants effectifs, la responsable de la conformité, la responsable des risques et de l’actuariat, le responsable des sinistres.

Il a pour objectif d’assurer un suivi approfondi de l’ensemble des risques de l’entreprise. Ses missions recouvrent en particulier :

- le pilotage mensuel des principaux risques, en particulier du risque de souscription,
- la validation des nouveaux produits et des modifications de produits susceptibles d’avoir un impact sur la marge de solvabilité, les évolutions en termes de réassurance,
- la mise en œuvre d’un plan de remédiation en cas d’événement majeur ou de non-respect des limites de risque et en assurer le suivi,
- le suivi de la marge de solvabilité,
- la validation des provisions.

B.1. Politique de rémunération

Les missions du comité de rémunération sont attribuées pour l’année 2021 au conseil d’administration, qui valide :

- la rémunération des mandataires sociaux
- les enveloppes annuelles d’augmentation et de primes des salariés
- Le recrutement et la rémunération de salariés au-delà d’un seuil de salaire

La solidité de Mila est au cœur de ses préoccupations. Celle-ci doit se traduire par une marge de solvabilité confortable. C'est pourquoi l'entreprise a prévu de ne pas octroyer de bonus ni d'augmentation aux salariés et aux dirigeants si la marge de solvabilité franchit un objectif minimum de solvabilité ou est susceptible de le faire dans les 12 mois à venir.

B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

Les dispositifs de recrutement et d'évaluation annuelle des collaborateurs de Mila ont pour objectifs de s'assurer de l'adéquation entre leurs compétences et le poste occupé, de l'éthique de leur comportement visant à préserver l'intérêt des clients, de l'entreprise et de leurs collègues.

En complément, l'entreprise a mis en place des processus adaptés concernant le recrutement et le suivi des administrateurs, dirigeants effectifs et fonctions clefs, compte tenu de leur rôle dans la gouvernance de Mila.

Les membres du conseil d'administration et de la direction générale doivent collectivement avoir un niveau d'expertise leur permettant d'avoir un niveau d'appréhension très satisfaisant des marchés de l'assurance sur lesquels opère Mila, de son modèle économique, des risques auxquels l'entreprise est exposée, des enjeux actuariels et réglementaires. En parallèle, la composition du conseil d'administration et de la direction générale doit s'accompagner d'une diversité en matière de connaissances et d'expérience. En cas de changement de la composition du conseil d'administration ou de la direction générale, les processus de recrutement définis veillent à conserver cet équilibre tout en s'assurant que les candidats disposent des qualités requises.

Une attention est également portée aux recrutements des fonctions clefs. Les responsables concernés doivent disposer non seulement du bagage technique nécessaire à l'exercice de leurs missions mais également disposer d'une capacité de synthèse, de vulgarisation et de conviction.

B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1 Gestion des risques

La fonction clé gestion des risques s'assure que les risques de toute nature sont identifiés, évalués et maîtrisés au sein de l'entreprise. Elle fait partie des trois lignes de défense du contrôle interne.

Les principales missions de la fonction gestion des risques de Mila sont :

- établir et actualiser régulièrement une cartographie des risques intégrant une priorisation,
- définir un cadre d'appétence aux risques en phase avec la stratégie de l'entreprise, ses objectifs de développement et de rentabilité, faire valider en conseil d'administration les politiques de pilotage des risques (appétence aux risques, gestion des risques et processus ORSA),
- évaluer la couverture de solvabilité présente et future, y compris dans des scénarios défavorables (tests de sensibilité), s'assurer que les indicateurs correspondants et plus largement les enjeux de solvabilité soient pris en compte dans l'ensemble des processus de décision de l'entreprise,
- s'assurer de la conformité du dispositif de gestion des risques aux exigences réglementaires,

- organiser le suivi du profil de risque de l'entreprise de manière à ce qu'il reste dans les limites de tolérance aux risques validées :
 - validation en cas de lancement d'un nouveau produit, d'évolutions tarifaires ou de la politique de souscription,
 - validation du programme de réassurance,
- sensibiliser l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise aux risques liés à leurs activités,
- s'assurer de la mise en place d'un dispositif de gestion des risques opérationnels efficace.

Le titulaire de la fonction clef gestion des risques rend compte au Directeur Général Délégué. Il présente en conseil d'administration le rapport annuel ORSA

Mila dispose d'une politique d'appétence aux risques qui définit le cadre général d'exposition aux risques et formalise :

- les principaux risques auxquels l'entreprise est exposée,
- la définition des seuils de tolérance,
- les mesures de pilotage, d'atténuation et de remédiation des risques,
- la politique de réassurance, levier majeur d'atténuation des risques.

B.3.2 Évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité, l'ORSA, porte a minima sur les éléments suivants :

- le besoin de solvabilité compte tenu de la stratégie produit et commerciale de l'entreprise, de sa politique d'appétence aux risques et de son profil de risque,
- le respect des exigences de capital et de provisions techniques,
- l'évaluation d'écarts entre le profil de risque de l'entreprise et les hypothèses sous-tendant l'évaluation du besoin de solvabilité.

Le processus ORSA, tout comme l'établissement du rapport ORSA, discuté et validé en conseil d'administration, sont placés sous la responsabilité de la fonction clé gestion des risques.

Outre le rapport ORSA établi annuellement, Mila produira un rapport ORSA exceptionnel dans les circonstances suivantes :

- ouverture vers une nouvelle zone géographique ;
- événement extérieur majeur : évolution de la réglementation, crise économique, catastrophe,
- détérioration soudaine de la sinistralité.

En complément, Mila met en place un suivi a minima trimestriel de ses besoins de solvabilité et du respect de ses obligations de couverture.

B.4. Système de contrôle interne

B.4.1 Description du système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de Mila vise à protéger les intérêts de l'entreprise et de ses clients et à s'assurer de la conformité des activités aux lois et réglementations en vigueur. Il repose sur trois lignes de défense :

- le premier niveau est opéré au sein de l'entreprise. Il concerne la gestion opérationnelle des risques (souscription par exemple) mais aussi la conception et mise en œuvre de modèles et outils de pilotage,
- le deuxième niveau permet une supervision indépendante, il est assuré par les fonctions clés gestion des risques, actuariat et conformité. Ses principales activités sont l'identification et l'évaluation des risques, la mise en œuvre d'actions de contrôle et validation, un rôle de conseil au sein de l'entreprise sur les stratégies d'atténuation des risques,
- le troisième niveau est assuré par la fonction d'audit interne qui opère des contrôles périodiques.

B.4.1 Fonction clef conformité

La fonction conformité fait partie intégrante du dispositif de contrôle interne. Elle a pour finalités de :

- veiller au respect de la réglementation,
- établir une politique et un plan de conformité,
- identifier et évaluer le risque de non-conformité,
- jouer un rôle de conseil auprès des organes dirigeants et de surveillance quant au risque de non-conformité résultant d'éventuels changements de l'environnement juridique en s'assurant que les implications qui en découlent pour l'entreprise soient identifiées,
- produire les rapports annuels attendus.

La fonction conformité rend régulièrement compte à la direction générale et au comité d'audit et des risques. Elle présente un bilan annuel en conseil d'administration.

Elle les informe notamment :

- des résultats de l'évaluation des risques de non-conformité,
- de toute modification intervenue au niveau du profil de risques de non-conformité,
- de la synthèse des défaillances constatées et des mesures correctives recommandées.

B.5. Fonction d'audit interne

La fonction audit interne assure un rôle de contrôle périodique et réalise une évaluation indépendante du dispositif de contrôle interne de l'entreprise et en particulier des activités de contrôle de premier et deuxième niveau. Elle constitue la dernière ligne de défense dans le cadre du dispositif de contrôle interne.

Eu égard à la taille de l'entreprise Mila, le conseil d'administration a approuvé l'application du principe de proportionnalité et validé le dispositif suivant permettant d'assurer l'indépendance de la fonction clef :

- la fonction audit interne est confiée à un membre du conseil d'administration, président du comité d'audit et des risques,
- l'exécution des missions d'audit interne est sous traitée à une autre entreprise.

L'entreprise a défini un plan d'audit pluriannuel visant à contrôler a minima sur une période de 5 ans toutes les activités de l'entreprise, et sur une période de 3 ans, les processus les plus critiques.

B.6. Fonction actuarielle

La fonction actuariat fait partie des trois lignes de défense du contrôle interne. Elle a pour principales missions :

- la validation du calcul des provisions techniques à des fins comptables et prudentielles,
- la participation au pilotage de l'activité et des résultats et au reporting,
- la revue de la tarification des produits au lancement et le suivi de la rentabilité,
- l'émission d'un avis sur la politique de réassurance,
- la contribution à la mise en œuvre d'un système de gestion des risques efficaces,
- un devoir d'alerte auprès de la direction générale ou du conseil d'administration en cas de besoin.

Le titulaire de la fonction actuariat rend compte au Directeur Général Délégué. Il établit un rapport annuel sous forme écrite, qui fait l'objet d'une présentation au conseil d'administration.

Le rapport comprend a minima les éléments suivants :

- provisions techniques : résultats, changements intervenus concernant les hypothèses et méthodes appliquées ;
- avis sur la politique de souscription ;
- avis sur le dispositif de réassurance.

B.7. Sous-traitance

Compte tenu du modèle opérationnel cible de Mila, le recours à la sous-traitance est limité. L'entreprise s'appuie en effet sur un système d'informations développé en interne et effectue la gestion des contrats et des sinistres sur l'essentiel de son activité. Elle est cependant susceptible de déléguer partiellement ces dernières activités auprès d'un nombre de distributeurs triés sur le volet. Ces derniers acteurs feront alors l'objet d'audits approfondis et réguliers, sous la responsabilité de la fonction clef conformité.

Les deux activités critiques sous-traitées sont :

- l'hébergement des outils et données, confié à un prestataire, l'ensemble des données étant stockées en Europe
- l'activité opérationnelle d'audit interne, sous la responsabilité du titulaire de la fonction clef audit

B.8. Autres informations

Mila n'identifie pas d'autre information notable à communiquer au titre de cette section.

C. Profil de risque

C.1. Risque de souscription

Le risque de souscription est le principal risque auquel est exposé Mila. Il a plusieurs composantes :

- le risque de primes. Il correspond au risque que le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes perçues,
- le risque de réserves, lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à un risque de sous-estimation,
- le risque de chute, lié à la résiliation ou au non-renouvellement des contrats,
- le risque catastrophe, qui résulte d'événements extrêmes ou irréguliers non intégrés dans les risques de primes et de réserves.

(en k€)

Primes et réserves	856,7
Chute	0,0
Catastrophe	70,0
SCR de souscription Non-Vie	876,8

Tableau 2. SCR de souscription Non Vie

Le SCR de souscription Non-Vie à fin 2021 s'élève à 877 k€. Celui-ci est notamment porté par le SCR de primes du fait des modalités de calcul de la Formule Standard qui consiste à considérer les primes acquises à venir dans l'assiette de calcul.

Le risque de souscription est limité par la nature des produits et les actions mises en place par l'entreprise :

- déclaration de sinistre en ligne, accessible sur tous les produits gérés par Mila.
Cette fonctionnalité permet d'accélérer la connaissance de la sinistralité
- contrats sur une durée d'un an.
L'entreprise peut revaloriser, voire résilier, les contrats ne rentrant pas dans ses objectifs de rentabilité, en s'appuyant sur un suivi de la sinistralité et des processus de décision à la maille du contrat.
- Stratégie produits.
La gamme de produits, de profondeur limitée développée par Mila, lui permettra d'atteindre un volume critique sur chaque produit, tout en bénéficiant à terme d'un effet de diversification
- programme de réassurance avec des partenaires de premier plan (Swiss Re et Hannover Re) visant en particulier à limiter l'impact sur le bilan de sinistres d'intensité

C.2. Risque de marché

Mila n'est pas exposé à des risques de marché. Conformément à sa politique d'appétence aux risques, l'ensemble des fonds de l'entreprise est déposé sur des comptes à vue auprès de banques françaises de premier plan (notation S&P supérieure à A au 31/12/2021).

C.3. Risque de crédit

Le risque de défaut représente le risque de défaut de paiement ou de dégradation de notation d'une des contreparties de Mila (réassureur, banque, intermédiaires, ...).

Celui-ci s'élève à 604 k€ à fin 2021.

Afin d'anticiper et limiter les conséquences du défaut de ses contreparties, Mila ne collabore qu'avec des réassureurs et banques dont la note financière est a minima de A (notation S&P, au 31/12/2021). Aussi, l'entreprise a signé des traités de réassurance avec deux des plus grands réassureurs mondiaux, intervenant chacun à 50% sur chaque produit. Par ailleurs, les dépôts sont répartis entre deux banques françaises de premier plan.

C.4. Risque de liquidité

Ce risque est nul pour Mila compte tenu de sa politique d'investissement.

C.5. Risque opérationnel

Compte tenu de son histoire et de son modèle opérationnel, Mila est plus particulièrement exposée aux risques opérationnels suivants :

- processus évoluant rapidement
Mila est une entreprise récente, qui innove. Elle met donc en place de nouveaux processus à un rythme soutenu. Le management de Mila apporte une grande vigilance à la maîtrise des risques associés.
- sécurité du système d'information et des données
Une attaque informatique peut engendrer une indisponibilité du système d'information de Mila ou une atteinte à la confidentialité des informations de ses clients, assurés et collaborateurs.
Consciente de l'enjeu, l'entreprise a procédé à un audit portant sur la sécurité du système d'informations au cours du premier trimestre 2022. Celui-ci comportait des tests d'intrusion, qui seront réitérés à intervalle régulier.
- fraude externe
Mila est plus particulièrement exposé à la fraude externe sur le produit d'assurance loyers impayés. Pour octroyer la garantie, l'entreprise valide le dossier de tout nouveau locataire sur la base de pièces justificatives, qui peuvent être falsifiées dans une minorité de cas. Pour limiter ce risque, Mila a défini un ensemble de points de contrôle permettant de s'assurer que celles-ci sont conformes et authentiques

Le risque opérationnel est évalué en appliquant la formule standard de Solvabilité 2 et s'élève à 28 k€ à fin 2021.

C.6. Autres risques importants

Comme tout nouvel acteur, Mila est exposé au risque commercial, à savoir ne pas atteindre ses objectifs de chiffre d'affaires, à moins de réduire significativement ses prix ou d'augmenter fortement ses coûts de distribution. A la lumière des premiers mois d'activité et compte tenu de l'intérêt manifesté par le marché pour l'offre de Mila, ce risque est considéré comme maîtrisé.

C.7. Autres informations

Mila n'identifie pas d'autre information notable à communiquer au titre de cette section.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Le tableau ci-dessous présente le bilan prudentiel ainsi que le bilan valorisé selon les normes comptables françaises à titre de comparaison.

(en k€)

	Valeur Solvabilité 2	Valeur comptable
Actifs		
Goodwill	0,0	0,0
Frais d'acquisition différés	0,0	238,2
Immobilisations incorporelles	0,0	199,3
Actifs d'impôts différés	353,2	0,0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	22,2	22,2
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	1,0	1,0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	1,0	1,0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-105,8	17,8
Non-vie et santé similaire à la non-vie	-105,8	17,8
Non-vie hors santé	-105,8	17,8
Santé similaire à la non-vie	0,0	0,0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	71,9	71,9
Autres créances (hors assurance)	188,9	188,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 169,3	10 169,3
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	18,0	18,0
Total de l'actif	10 718,6	10 926,7

Tableau 3. Actifs

(en k€)

	Valeur Solvabilité 2	Valeur comptable
Passifs		
Provisions techniques non-vie	1 072,3	62,6
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	13,4	13,4
Dettes nées d'opérations de réassurance	18,2	18,2
Autres dettes (hors assurance)	210,2	210,2
Total du passif	1 314,1	304,4
Excédent d'actif sur passif	9 404,5	10 622,3

Tableau 4. Passifs

Les principales différences de valorisation sur le bilan prudentiel comparativement au bilan comptable portent sur :

- les frais d'acquisition reportés qui ne sont pas reconnus ;
- les immobilisations incorporelles qui sont nulles ;
- la comptabilisation des impôts différés ;
- les provisions techniques qui sont revalorisées en valeur économique.

Les autres actifs ainsi que les autres passifs sont repris pour leur valeur comptable.

D.1. Actifs

Les investissements de Mila sont exclusivement placés sur des comptes bancaires, et leur valeur en normes Solvabilité 2 est égale à leur valeur comptable.

Les provisions techniques cédées du bilan prudentiel correspondent à la meilleure estimation des provisions cédées aux réassureurs et sont ajustées du risque de défaut moyen des contreparties.

Les Frais d'Acquisition Reportés ainsi que les immobilisations incorporelles ne sont pas reconnus dans le Bilan prudentiel.

Les autres actifs sont repris à leur valeur dans les comptes sociaux.

D.2. Provisions techniques

Les provisions techniques figurant dans le passif du bilan sont reprises ci-après :

(en k€)	Valeur Solvabilité 2	Valeur comptable
Provisions techniques non-vie	1 072,3	62,6

Tableau 5. Provisions techniques brutes de réassurance

Les provisions comptables correspondent à la Provision pour Primes Non Acquises à laquelle s'ajoute la Provision pour Sinistres à Payer. A fin 2021, celles-ci totalisent un montant de 63 k€.

Les provisions prudentielles se composent :

- d'un *Best Estimate* de sinistres et de primes pour un montant de 919,7 k€ ;
- d'une marge pour risque pour un montant de 152,5 k€.

D.3. Autres passifs

Les passifs autres que les provisions techniques sont constitués des :

- dettes nées d'opérations d'assurances et montants dus aux intermédiaires ;
- dettes nées d'opérations de réassurance ;
- autres dettes.

Ceux-ci sont évalués à 242 k€ à fin 2021 et ne présentent pas d'écart de valorisation entre le bilan comptable et le bilan prudentiel.

D.4. Méthodes de valorisations alternatives

Mila n'utilise pas de méthodes de valorisations alternatives.

D.5. Autres informations

Mila n'identifie pas d'autre information notable à communiquer au titre de cette section.

E. Gestion du capital

E.1. Fonds propres

Le tableau ci-dessous présente une explication des différences entre les capitaux propres en normes comptables françaises et les fonds propres en normes solvabilité 2 à fin 2021 ainsi que leur classification par Tier selon la qualité des éléments qui les composent :

(en k€)	Tier 1	Tier 2	Tier 3	Total
Capital social	1 182,4			1 182,4
Primes liées au capital social	10 804,7			10 804,7
Résultat de l'exercice	-1 364,9			-1 364,9
Fonds propres comptables	10 622,3	0,0	0,0	10 622,3
Neutralisation des immobilisation incorporelles	-199,3			-199,3
Neutralisation des FAR	-238,2			-238,2
Revalorisation des provisions techniques	-1 133,4			-1 133,4
Reconnaissance des impôts différés			353,2	353,2
Fonds propres disponibles Solvabilité 2	9 051,4	0,0	353,2	9 404,5

Tableau 6. Tableau de passage des Fonds Propres comptables aux Fonds Propres prudentiels

La réglementation impose des seuils pour déterminer les Fonds Propres éligibles à la couverture du SCR et ceux éligibles à la couverture du MCR.

Ces contraintes conduisent à considérer :

- en couverture du SCR : des Fonds Propres de Tier 3 à hauteur de 197,6 k€, soit 9 249 k€ de Fonds Propres éligibles ;
- en couverture du MCR : aucun Fond Propre de Tier 3, soit 9 051,4 k€ de Fonds Propres éligibles.

	Tier 1	Tier 2	Tier 3	Total
Fonds propres éligibles en couverture du SCR	9 051,4	0,0	197,6	9 249,0
Fonds propres éligibles en couverture du MCR	9 051,4	0,0	0,0	9 051,4

Tableau 7. Fonds propres éligibles en couverture du SCR et du MCR

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Mila établit ses besoins en fonds propres (SCR) et le minimum de capital requis en appliquant la Formule Standard, sans utilisation des paramètres spécifiques à l'Entreprise.

(en k€)

Risque de marché	0,0
Risque de défaut	603,9
Risque de souscription Vie	0,0
Risque de souscription Santé	0,0
Risque de souscription Non-Vie	876,8
SCR de base	1 289,6
Risque opérationnel	27,6
Ajustement du SCR par les impôts différés	0,0
SCR	1 317,2

Tableau 8. Décomposition du SCR

Le SCR à fin 2021 s'élève à 1 317,2 k€ et le MCR à 3 700 k€. Il en découle les ratios de couverture ci-dessous :

	Ratio de couverture
SCR	702%
MCR	245%

Tableau 9. Ratios de couverture du SCR et du MCR

E.3. Utilisation du sous-module «risque sur actions» fondé sur la durée dans le calcul de capital de solvabilité requis

Mila n'utilise pas le sous-module « risque sur actions ».

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Mila utilise la formule standard pour le calcul du capital de solvabilité requis.

E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Aucun non-respect des exigences en capital n'a été observé en 2021.

E.6. Autres informations

Mila n'identifie pas d'autre information notable à communiquer au titre de cette section.

Table des illustrations

Tableau 1. Compte de résultat technique	5
Tableau 2. SCR de souscription Non Vie.....	12
Tableau 3. Actifs.....	14
Tableau 4. Passifs.....	14
Tableau 5. Provisions techniques brutes de réassurance	15
Tableau 6. Tableau de passage des Fonds Propres comptables aux Fonds Propres prudentiels	16
Tableau 7. Fonds propres éligibles en couverture du SCR et du MCR	16
Tableau 8. Décomposition du SCR	17
Tableau 9. Ratios de couverture du SCR et du MCR.....	17
Figure 1. Acteurs clés de la gouvernance.....	6

Annexes

S.02.01 – BILAN	20
S.05.01 – PRIMES, SINISTRES ET DEPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITE	21
S.17.01 – PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE.....	22
S.19.01 – SINISTRES EN NON-VIE – TOTAL ACTIVITES NON-VIE.....	23
S.23.01 – FONDS PROPRES.....	24
S.25.01 – CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS – POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD.....	26
S.28.01 – MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) – ACTIVITE D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE VIE UNIQUEMENT OU ACTIVITE D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE NON-VIE UNIQUEMENT.....	27

S.02.01 - Bilan

(en k€)	Valeur Solvabilité 2
Actifs	
Goodwill	0,0
Frais d'acquisition différés	0,0
Immobilisations incorporelles	0,0
Actifs d'impôts différés	353,2
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	22,2
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	1,0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-105,8
Non-vie et santé similaire à la non-vie	-105,8
Non-vie hors santé	-105,8
Santé similaire à la non-vie	0,0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	71,9
Autres créances (hors assurance)	188,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 169,3
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	18,0
Total de l'actif	10 718,6
Passifs	
Provisions techniques non-vie	1 072,3
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	13,4
Dettes nées d'opérations de réassurance	18,2
Autres dettes (hors assurance)	210,2
Total du passif	1 314,1
Excédent d'actif sur passif	9 404,5

S.05.01 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

(en k€)	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de protection juridique	Pertes pécuniaires diverses	Total
Primes émises					
Brut – assurance directe	3,7	0,0	3,1	59,0	65,8
Part des réassureurs	1,1	0,0	0,0	17,7	18,8
Net	2,6	0,0	3,1	41,3	47,0
Primes acquises					
Brut – assurance directe	0,3	0,0	0,3	4,9	5,5
Part des réassureurs	0,1	0,0	0,0	1,5	1,6
Net	0,2	0,0	0,3	3,5	3,9
Charge des sinistres					
Brut – assurance directe	0,0	0,0	0,0	1,9	1,9
Part des réassureurs	0,0	0,0	0,0	0,6	0,6
Net	0,0	0,0	0,0	1,4	1,4
Variation des autres provisions techniques					
Brut – assurance directe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses engagées	74,7	0,1	68,4	1 302,4	1 445,6
Charges administratives					
Brut – assurance directe	6,6	0,0	6,0	114,4	127,1
Part des réassureurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	6,6	0,0	6,0	114,4	127,1
Frais de gestion des investissements					
Brut – assurance directe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Frais de gestion des sinistres					
Brut – assurance directe	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3
Part des réassureurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3
Frais d'acquisition					
Brut – assurance directe	5,1	0,0	4,7	89,0	98,8
Part des réassureurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	5,1	0,0	4,7	89,0	98,8
Frais généraux					
Brut – assurance directe	63,1	0,1	57,7	1 098,7	1 219,5
Part des réassureurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	63,1	0,1	57,7	1 098,7	1 219,5
Autres dépenses					
Total des dépenses					1 445,6

S.17.01 – Provisions techniques non-vie

(en k€)	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de protection juridique	Pertes pécuniaires diverses	Total
Provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque					
Meilleure estimation					
Provisions pour primes					
Brut - total	100	1	42	774	918
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	-8	0	0	-98	-106
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	108	1	42	873	1 024
Provisions pour sinistres					
Brut - total	0	0	0	2	2
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	0	0	0	1	1
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	0	0	0	2	2
Total meilleure estimation - brut	100	1	42	777	920
Total meilleure estimation - net	108	1	42	874	1 026
Marge de risque	17	0	7	129	152
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques					
Provisions techniques calculées comme un tout					
Meilleure estimation					
Marge de risque					
Provisions techniques - Total					
Provisions techniques - Total	117	1	49	905	1 072
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	-8	0	0	-98	-106
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	125	1	49	1 003	1 178

S.23.01 – Fonds propres

(en k€)

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	1 182	1 182		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	10 805	10 805		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	0	0		0	
Comptes mutualistes subordonnés	0		0	0	0
Fonds excédentaires	0	0			
Actions de préférence	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	-2 936	-2 936			
Passifs subordonnés	0		0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	353				353
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	0				
Déductions					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	0	0	0	0	0
Total fonds propres de base après déductions	9 405	9 051	0	0	353
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	9 405	9 051	0	0	353
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	9 051	9 051	0	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	9 249	9 051		0	198
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	9 051	9 051			
Capital de solvabilité requis	1 317				
Minimum de capital requis	3 700				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	702%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	245%				

Réserve de réconciliation	
Excédent d'actif sur passif	9 405
Actions propres (détenues directement et indirectement)	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	0
Autres éléments de fonds propres de base	12 340
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	0
Réserve de réconciliation	-2 936
Bénéfices attendus	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	0

S.25.01 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

(en k€)

	Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
Risque de marché	0	0	0
Risque de défaut de la contrepartie	604	604	0
Risque de souscription en vie	0	0	0
Risque de souscription en santé	0	0	0
Risque de souscription en non-vie	877	877	0
Diversification	-191	-191	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	0	0	
Capital de solvabilité requis de base	1 290	1 290	

Calcul du capital de solvabilité requis	
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	0
Risque opérationnel	28
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital	1 317
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	0
Capital de solvabilité requis	1 317
Autres informations sur le SCR	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	0

S.28.01 – Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

(en k€)

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

RésultatMCR _{NL}	183		
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente		0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente		0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente		0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente		0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente		0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente		0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente		108	3
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente		1	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente		0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente		42	3
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente		0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente		874	41
Réassurance santé non proportionnelle		0	0
Réassurance accidents non proportionnelle		0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		0	0
Réassurance dommages non proportionnelle		0	0

Calcul du MCR global

MCR linéaire	183
Capital de solvabilité requis	1 317
Plafond du MCR	593
Plancher du MCR	329
MCR combiné	329
Seuil plancher absolu du MCR	3 700

Minimum de capital requis	3 700
----------------------------------	--------------